

CHSCT du 30 Novembre 2017

Le vice-président M. Dorthe dirige la séance.

Le procès verbal du CHSCT du 14 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

1. Dossiers soumis au vote du CHSCT :

- **2017-02 Rapport d'activité du service de médecine professionnelle et préventive au titre de l'année 2016**

Le médecin de prévention (Dr Pantaloni) décrit le rapport

Question 1 : Problématique des visites médicales qui ont parfois lieu le soir lorsque l'activité opérationnelle est importante.

Réponse : Ces créneaux horaires sont liés à la disponibilité des médecins

Question 2 : Augmentation des consultations à la demande des agents administratifs en terme de soutien psychologique

Réponse : Les psychologues de l'établissement ont seulement vocation à détecter les problèmes lors d'une première consultation et à passer le relais aux structures spécialisées

Remarque : Augmentation des situations d'agression mentionnée dans le rapport

Les représentants du personnel précisent que le groupe de travail sur les incivilités doit être considéré comme prioritaire et démarrer dans les meilleurs délais

- **2017-03 Etude des postes du CTA-CODIS par le médecin de prévention**

Le médecin de prévention (Dr Pantaloni) décrit l'étude

Question 1: Absence des représentants du personnel lors de cette étude

Réponse : procédure réglementaire dans les prérogatives du médecin de prévention dans un but de neutralité et d'impartialité

Question 2 : Qualité du rapport soulignée, précision du facteur stressant supplémentaire que constitue la réception et la gestion des appels 112

L'établissement a-t-il la ressource en terme de personnes compétentes en ergonomie pour répondre aux problématiques posées par cette étude

Réponse : Oui

Question 3 : Nous demandons un suivi des travaux comme l'impose la réglementation. (art 45 décret 85-603)

Pas de réponse

- **2017-04 Mise à jour des personnes compétentes en radioprotection**

Pas de question

- **2017-05 Protocole des cas de signalement pour harcèlement**

Question : Le protocole prévoit une information très limitée des représentants du personnel dans le cas d'un signalement

Réponse : Il s'agit d'un protocole expérimental, l'établissement reste sur la réserve

- **2017-06 Bilan annuel Santé, Sécurité et Conditions de Travail 2016**

Le Chef du bureau Hygiène et Sécurité présente le dossier (Lcl Colledani)

Dossier habituellement présenté au deuxième trimestre, repoussé à cause des élections

Question : Quid de la désignation de l'ACFI

Réponse : L'agent prévu pour occuper ce poste vient de terminer sa formation. La convention avec le centre de gestion doit être signée prochainement.

- **2017-07 Programme annuel de prévention des risques professionnels 2017**

Les représentants du personnel rappellent leur volonté de mettre en place le groupe de travail incivilités rapidement.

Pas de réponse de l'administration

- **2017-08/09/10 Comptes rendus des visites des CIS Blaye, Hourtin, Cap Ferret**

Seule la visite du Cap Ferret a fait l'objet d'interventions :

Un problème de corrosion signalé lors de la visite nécessitait une expertise

Réponse : Les services techniques de l'établissement n'ont pas fait de préconisation particulière à ce sujet. De plus, un nouveau centre est prévu. Le service GPAT a-t-il la compétence pour réaliser une expertise ?

Suite à cette réponse évasive, le vote reçoit 1 abstention.

- **2017-11 Calendrier des visites de sites 2018**

Pas de remarque lors de la séance.

Il est à noter que le choix des sites a été réalisé de la manière suivante :

2 CIS choisis par les représentants du personnel parmi une liste proposée par la direction (Lacanau et Cabanac)

2 CIS choisis par l'administration parmi une liste proposée par les représentants du personnel (Ambes et Belin-Béliet)

Cette façon de procéder a été proposée par les représentants du personnel et approuvée par l'administration.

Excepté la visite du CIS Cap Ferret, l'ensemble des dossiers a reçu un vote favorable à l'unanimité.

2. Informations

- Hygiène, Sécurité et prévention des risques professionnels au SDIS de la Gironde

Présentation faite pour informer le nouveau vice-président (M. Dorthe) sur le fonctionnement du SDIS33 en matière d'hygiène et sécurité

Groupe de travail Cannabis annoncé pour début 2018

Remplacement du médecin de prévention qui quitte le SDIS

Ce départ fera l'objet d'une vacance de poste, cependant, il n'est pas certain de trouver un candidat rapidement

Relations CHSCT – Direction

Ce sujet a ouvert des débats houleux concernant la non implication des représentants du personnel lors des enquêtes CHSCT (ou Analyses accidents) sous la forme d'échanges vigoureux et de discordes entre les représentants du personnel d'un côté et le directeur de l'autre.

Le directeur campe sur ses positions et précise que les représentants du personnel ne sont pas compétents lorsque ces enquêtes concernent le champ opérationnel sans préciser clairement à quel texte il fait référence.

Nous interrogeons le directeur sur des événements graves s'étant déroulés hors opération dans des CIS car les élus n'ont pas été avertis et aucune enquête n'a été réalisée comme l'exige l'article 41 du décret 85-603.

Suite à cette interrogation le Directeur a montré une forte agressivité et clos le débat.

- Statistiques des accidents de service survenus aux SPP et PATS en 2016

Question concernant les accidents de service classés comme non imputables à l'établissement

Il s'agit d'un classement fait par une commission d'expertise qui peut déterminer que les séquelles annoncées ne sont pas forcément liées à ce qui s'est passé lors de l'accident.

- Compte-rendu de l'analyse des accidents de CCF lors du feu de forêt de Cissac-Médoc

Etant donnée la discussion précédente, aucun commentaire supplémentaire sur ce sujet.

- Résumé de la thèse du Dr Monnoir comparant l'astreinte thermique induite par les ARI de grande capacité à circuit ouvert et les ARI à circuit fermé chez les sapeurs-pompiers

Synthèse faite par le Médecin de prévention, cette étude menée dans le cadre de l'utilisation des ARI par la CMIC (avec tenues de type scaphandre) conclut que les ARI à circuit ouvert de grande capacité sont plus adaptés physiologiquement que les ARI à circuit fermé.

- **Impacts et prévention des risques relatifs aux fumées d'incendie pour les sapeurs-pompiers**

Dernier point présenté à la demande des représentants du personnel (F. Richer), faisant suite au rapport réalisé par la CNRACL.

Il est rappelé les risques auxquels sont exposés les personnels du SDIS concernant les particules potentiellement cancérigènes présentes dans les fumées.

Il est demandé à l'autorité territoriale de mettre en place rapidement un groupe de travail qui pourrait faire l'état des lieux du SDIS de la Gironde à ce sujet et réfléchir aux moyens qu'il serait possible de mettre en place.

Réponse : Des études sont toujours en cours à ce sujet, le rapport actuel serait basé sur des situations différentes du SDIS (Amérique du nord), il est donc plus prudent d'attendre les préconisations de la DGSCGC et de ne pas se précipiter.

Cela n'empêche pas de commencer à faire un bilan de la situation qui serait plutôt confié au service Hygiène et Sécurité.

Vos élus suivent au plus près ce dossier et comptent participer activement à l'élaboration d'un plan d'action.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de séance à 11H30.

Les représentants du personnel du CHSCT